

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 004-2021, 0005-2021, 006-2021, 007-2021, 008-2021

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, de ce qui suit :

QUE les règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal le 10 mai 2021 :

- **Plan d'urbanisme**, règlement numéro 004-2021;
- **Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction**, règlement numéro 008-2021;
- **Règlement de zonage**, règlement numéro 005-2021;
- **Règlement de lotissement**, règlement numéro 006-2021;
- **Règlement de construction**, règlement numéro 007-2021

QUE ces règlements ont pour but de modifier certaines dispositions des divers règlements d'urbanisme s'appliquant sur son territoire tout en se conformant au schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Avignon.

QUE ces règlements sont entrés en vigueur le 20 juillet 2021.

QUE lesdits règlements et le résumé du plan d'urbanisme peuvent être consultés sur le site internet ou au bureau de la Municipalité.

DONNÉ À ST-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE CE 21 JOUR DE JUILLET 2021

Date de l'avis

....., Directeur(trice) général(e)